



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme Brigitte POMART

Tél. : 06.44.94.41.79

Inscrit au RCS de Tarbes

Siret : 6501 2019 000 199 197

Inscription au registre
 des Mandats N°AF23443

MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),

Noms : **Mme LEPERS** Prénoms : **Marie-Dominique**

Date et lieux de naissance : **31/05/1956 à Lille 59000**

Marié. Régime matrimonial : **Divorcée** Professions : **Assistante familiale**

Demeurant : **lieu-dit Nanon 32110 Panjas**

Téléphone : **05 62 08 93 94** Adresse mail : **_**

N° de Carte Nationale Identité : **90332300275**

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².) **Deux maisons 250 m² et 200 m² avec grange attenante de 100 m², hangar de 135 m², huit boxes 3x3 m, sur un terrain de 78 627 m² Figurant au cadastre : Section : AI Lieu dit Nanon parcelles 172 de 3376 m² / 173 de 9320 m² / 174 de 4164 m² / 175 de 7925 m² / 176 de 624 m² / 177 de 2013 m² / 178 de 30 m² / 179 de 2785 m² / 180 de 315 m² / 181 de 2040 m² / 182 de 1170 m² / 183 de 1180 m² / 184 de 1681 m² / 185 de 8000 m² / 186 de 2265 m² / 187 de 2355 m² / 188 de 780 m² / 189 de 4115 m² / 190 de 13255 m² / 191 de 6213 m² / 219 de 2393 m², Section : AP Lieu dit Manon : parcelles 112 de 1541 m² / 249 de 1087**

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître SOTTOM

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître SOTTOM à Montréal du Gers 32250

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : **prix fixé par le vendeur** Signature client :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres) : **450 000 €**, (Lettres) : **quatre cent cinquante mille euros.**

Dont le **Prix net propriétaire(s) : 410 000 €**

Honoraires: nos honoraires fixés à **10% TTC**, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les **Honoraires d'Agence (TVA incluse)** seront de (chiffres) : **40 000 €**

(lettres) : **quarante mille euros.**

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

ABAFIM

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60

